



# RAPPORT D'ACTIVITES 2010

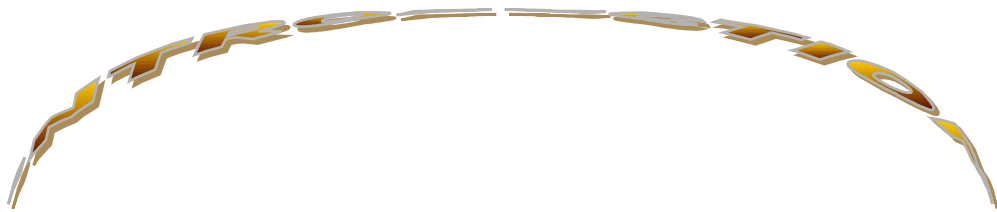


# SOMMAIRE

- Introduction
- Présentation générale
- Organigramme
- Instances
- Budget
- Activité en chiffres et commentaires
- Conclusion
- Annexes



# ***FOYER SAINT MICHEL***



L'année 2010 aura été marquée par un travail important réalisé sur le plan institutionnel autour de l'actualisation du projet d'établissement.

- L'activité des différents services est restée constante et demande de la part des personnels des capacités d'adaptation et de disponibilité au dessus de la moyenne.

- Leur motivation et leur souci de situer leur action au plus près des besoins des enfants et des familles méritent que ce document leur soit dédié.

- Il représente le travail d'une année riche en événements humains plus souvent désagréables qu'agréables pour le public auprès duquel nous intervenons.

- Chacun à sa place de professionnel doit pouvoir penser qu'il peut améliorer la situation des enfants qui nous sont confiés, s'en donner les moyens et faire en sorte qu'on les lui donne.

Le rapport d'activités 2010 rend compte de toute cette configuration de problématiques multiples qui alimentent à longueur d'année notre travail au quotidien.

Jean Marc HACHE

# Présentation Générale

## I. Mandat social de l'établissement

Le Foyer Saint Michel est une Maison d'Enfants à Caractère Social relevant de l'autorité gestionnaire du Centre Communal d'Action Sociale de Fécamp.

Depuis 1970, l'établissement est autorisé à recevoir des bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Enfance, par convention avec le Département de Seine Maritime.

En 2009, dans le cadre des orientations retenue par le Département en matière d'Aide Sociale à l'Enfance, il a été demandé au Foyer Saint Michel de redéfinir sa participation au service public selon les caractéristiques suivantes :

**Fonction sociale** : Accueillir pour des séjours de durée variable les enfants dont les familles se trouvent en difficultés momentanées ou prolongées et ne peuvent, seules ou avec le recours de proches, assumer la charge et l'éducation.

**Capacité d'accueil** : 58 lits + 2 demandés à titre exceptionnel à compter du 01/07/2008.

40 places d'accueil traditionnel, 18 places d'accueil modulable.

**Bénéficiaires** :

- Age : 3 – 18 ans (avec prolongation possible jeunes majeur(e)s → 21 ans).
- Sexe : garçons et filles
- Zone d'intervention : Arrondissement du Havre avec priorité à la circonscription de Fécamp.

## Loi 2002/2

L'établissement a poursuivi sur l'année 2010 la réflexion visant à actualiser le projet d'établissement. Un document finalisé devrait être soumis aux tutelles courant 2011 et venir se joindre aux autres outils de la Loi 2002 (livret d'accueil, contrat de séjour, DIPC, règlement de fonctionnement, groupe d'expression...) réalisés les années précédentes.

## II Objectifs de l'établissement

### **\* Objectifs généraux**

Participant à une mission de service public, le Foyer Saint Michel inscrit son action de suppléance familiale dans le sens des objectifs fixés par la collectivité nationale en matière d'Aide Sociale à l'Enfance.

« En préalable, il faut rappeler le droit de tout enfant au respect de son identité, à la sécurité, à l'épanouissement de sa personnalité et à un développement affectif harmonieux » (circulaire ministérielle N° 81/5 DU 23/01/1985)

Pour cela, l'évolution des dispositions législatives et réglementaires à travers la Loi du 5 mars 2007 fait désormais une obligation aux différents partenaires sociaux de travailler avec l'environnement de l'enfant, en particulier avec la famille, dans un but de réinsertion.

### **\* Objectifs du placement au Foyer**

Ils sont déterminés à partir d'une évaluation de l'intérêt de l'enfant, élaborée dans le cadre d'une concertation avec l'ensemble des acteurs en jeu dans son devenir.

Dans la pratique, ces objectifs se résument à deux hypothèses :

- le retour de l'enfant dans sa famille d'origine chaque fois que possible.
- L'orientation la mieux adaptée, mise en œuvre dans les meilleures conditions possibles (placement familial, autre établissement, insertion autonome, etc...) lorsque la première hypothèse n'est pas réalisable.

### \* Objectifs opérationnels

Ce sont les objectifs ponctuels visés dans le cadre de l'action éducative quotidienne.

## III Modalités générales de fonctionnement

### \* Obligations

Le mandat social assigné au Foyer Saint Michel implique que l'établissement assure une Fonction d'Accueil Polyvalent. Quatre missions principales ressortent de cette fonction institutionnelle.

#### 1) Une mission d'accueil temporaire

En cas de placement de courte durée (moins de 3 mois) motivé par une situation plus ou moins complexe (exemples : hospitalisation de la mère, relais dans le cadre d'un projet d'orientation, prévention / protection en regard de violences familiales potentielles, etc.) et dont l'issue est prévisible dès l'admission.

#### 2) Une mission d'observation et d'orientation

Lorsque l'observation médico-psychopédagogique ne peut se faire en milieu naturel ou doit être complétée et approfondie, le séjour en foyer peut être un moyen d'effectuer une évaluation globale de la problématique de l'enfant, de ses potentialités et de ses besoins, au travers de l'analyse de ses conduites et de ses demandes dans diverses situations individuelles et collectives.

Au cours de ce temps d'observation (qui peut aller jusqu'à un an), il s'agit donc de mieux connaître l'enfant et sa famille, ce qui permettra d'élaborer à terme un projet cohérent après le placement.

#### 3) Une mission éducative de moyen et long séjour

Lorsque le placement se prolonge au-delà d'un an, par choix motivé de la structure ou faute d'autres solutions, il s'agit de la mission type « Maison d'Enfants » visant au développement et à l'éducation de l'enfant / l'adolescent(e) dans le cadre d'une prise en charge globale.

\* Régime et périodes de fonctionnement

- 1) le régime normal de fonctionnement est l'internat.
- 2) L'activité de l'établissement est sans interruption du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

- **Procédure d'admission**

- L'admission est prononcée par la Direction.

Tout ce processus d'admission et d'accueil se fait en présence d'un cadre socio-éducatif responsable de la structure d'accueil ainsi qu'un éducateur (réfèrent Accueil) qui restera le même jusqu'au bout de la procédure.

- Lorsque le placement (ordonnance de placement provisoire) est préparé, l'admission s'envisage selon la procédure suivante :

- 1) Rencontre avec le travailleur social proposant le placement, visant à la présentation de la situation et du projet de placement.

- 2) Pré admission

Rencontre avec les parents et l'enfant / adolescent(e) bénéficiaire du placement.

Lors de cette rencontre, nous aborderons les raisons du placement, la position de chacun.

Une présentation de l'établissement sera faite : le livret d'accueil est remis aux parents et à l'enfant.

Une visite du lieu de l'accueil sera faite avec les parents et l'enfant / adolescent.

Les formalités administratives, juridiques et pratiques organisant le placement seront effectuées si possible dans ce temps là.

A la fin de cette rencontre, une date sera fixée pour l'admission de l'enfant / adolescent(e).

- 3) Admission :

L'enfant / adolescent, les parents et le travailleur social sont présents.

L'enfant / adolescent est accompagné sur la structure, celui-ci peut être accompagné et installé par ses parents avec l'éducateur.

Pour un accueil provisoire (A.P), le même processus est mis en place.

L'établissement assure l'accueil d'urgence pour les enfants ou adolescent(e) dont les familles



demeurent sur la circonscription de Fécamp (cantons de Fécamp, Valmont et Goderville)

L'admission est tributaire de la place disponible.

#### **4) Une mission de travail avec les familles**

Déclinée dans le projet du service d'accompagnement à la parentalité : Horizon Famille.

(P 27-28-29)



## Unité de vie Jardin/accueil

12/15 places

1 Cadre Socio Educatif : YLMANI Benjamin

5 postes éducatifs :  
DUHAYON Blandine E.S  
MULLER Nathalie A.S.E.  
LALIMAN Valérie M.E.  
BAUR Arthur E.S.

{ CHERON Yvan E.M.E (formation)  
{ GRESSENT Grégory E.M.E.

2 maîtresses de maison : TASSERIE Véronique A.E.Q.  
DECHAMPS Marie Laure A.E.Q.

## RAPPORT D'ACTIVITES 2010

### JARDIN

Le groupe Jardin se voit confier la mission d'accueil de l'établissement ; il se situe dans les locaux historiques de l'institution et a une capacité de 12 à 15 lits dont 3 réservés à l'accueil d'urgence.

Il faut souligner l'évolution des qualifications du personnel, une éducatrice diplômée éducatrice Jeune Enfants a obtenu son diplôme d'éducatrice spécialisée en juin, 1 agent est entré en formation d'éducateur spécialisé en septembre, 1 personne a été embauchée en CUI afin de palier à l'absence de cet agent, 1 éducatrice a 8 heures de détachées pour le service Horizon Famille. Les éducateurs du groupe ont accompagné 1 élève moniteur éducateur et 3 élèves éducateurs spécialisés lors de leur stage.

En septembre, le groupe a fonctionné en activité normale ensuite il y a eu une baisse d'activité entre octobre et fin novembre puis de nouveau une suractivité en décembre.

Le service assure 3 missions :

- **L'accueil d'urgence**, c'est-à-dire qu'un accueil peut se faire à n'importe quel moment du jour ou de la nuit. Il y a eu 4 accueils d'urgence cette année :
  - 1 adolescent originaire de Fécamp car les relations avec sa mère étaient trop conflictuelles, le placement a été de courte durée au vu des difficultés rencontrées et de sa problématique (toxicomanie),
  - 1 enfant originaire de Ganzeville,
  - 1 jeune fille originaire de Fécamp,
  - 1 adolescent originaire du Pakistan, APU (Accueil Provisoire d'Urgence), mineur étranger, accueil où il a fallu s'adapter, l'adolescent ne parlant pas le Français et très peu l'Anglais, avec une culture et un mode de vie différents des autres enfants accueillis. Nous avons pris contact avec une association du Havre qui s'occupe des mineurs isolés ainsi qu'avec un restaurant pakistanais situé également sur Le Havre. Celui-ci a servi de traducteur. L'adolescent a quitté l'établissement au bout de 15 jours. L'accueil au foyer lui a permis de se ressourcer.
  
- **L'accueil temporaire de courte durée** :  
Une adolescente a été accueillie dans le cadre d'un accueil provisoire le temps de la fin de la grossesse de sa mère (4 mois) qui devait être alitée et avec qui elle entretenait des relations difficiles. Ce type d'accueil concerne plus particulièrement les accueils administratifs.
  
- **Une mission d'observation et d'orientation** qui amène à l'élaboration d'un projet individuel pour l'enfant et sa famille.

Durant cette année, 35 enfants ou adolescents ont été accueillis sur le groupe Jardin : 15 filles et 20 garçons dont 6 fratries (3 fratries de 2 enfants, 1 fratrie de 3 enfants, 1 fratrie de 2 enfants et 2 adolescents (4) et 1 fratrie de 4 enfants et 1 adolescente (5)).

Sur ces 35 accueils :

- 12 enfants étaient âgés entre 5 et 10 ans,
- 23 enfants étaient âgés entre 11 et 17 ans,

se répartissent comme suit :

- 4 accueils d'urgence,
- 4 accueils administratifs,
- 27 accueils justice.

23 enfants ou adolescents sont originaires de Fécamp, 2 de Colleville, 1 de Theuville Aux Maillots, 1 de Bolbec, 1 de Vinnemerville, 1 de Ganzeville, 4 de Paris, 1 du Pakistan et 1 de Clasville.

Une fratrie de 2 enfants a été orientée en famille d'accueil, 2 adolescentes sont retournées vivre chez leur mère, 1 adolescente et 1 enfant ont été placées à domicile par le biais d'Horizon Famille, à savoir que toutes les deux étaient auparavant accueillies en placement séquentiel, ce qui demande aux éducateurs d'intervenir en moyenne au domicile 2 fois par semaine.

En interne, 18 jeunes ont été orientés en fonction de leur projet :

- 9 jeunes ont été accueillis à la « Maison du Parc » (7 enfants et 1 adolescent) dont une fratrie de 5 enfants et 1 fratrie de 3 enfants,
- 6 jeunes à la «Maison Rivière » (4 enfants, 2 adolescents dont 1 fratrie de 2 enfants),
- 3 à la « Maison des Adolescents » (3 adolescents).

Une adolescente qui était sur la « Maison du Parc » pour qui les relations avec ses frères et sœurs étaient compliquées a de nouveau été accueillie sur le Jardin.

Les enfants ou adolescents sont maintenus au maximum dans le tissu social local : scolarité, suivi médical, spécialisé, activités sportives ou de loisirs.

En septembre,

- 5 enfants fréquentaient les lycées dont 4 à Fécamp et 1 enfant fréquentait un lycée au Havre,
- 2 enfants en IME (1 enfant à Fécamp et 1 enfant à Bolbec),
- 4 enfants fréquentaient les collèges de Fécamp,
- 3 enfants fréquentaient les écoles primaires de Fécamp,
- 1 adolescente a bénéficié de cours particuliers. 1 personne venait une fois par semaine au Foyer pour lui assurer du soutien scolaire cela a été bénéfique car la jeune fille a obtenu son brevet des collèges,
- 1 adolescent a obtenu la bourse d'encouragement 2010 récompensant son sérieux (500 euros),
- 1 enfant et 4 adolescents bénéficient de suivis psychologiques et psychiatriques : 3 à Fécamp, 1 au Havre, 1 à Cany Barville. Ce qui nécessite une certaine organisation pour les accompagnements.
- 8 enfants ont bénéficié de suivi orthophonique.

Certains enfants ou adolescents ont été inscrits à l'année dans différentes activités sportives ou ludiques comme la danse, le kayak, le tennis, le rugby, le football, à l'EAJ, au Club Familial.

Durant les vacances scolaires certains ont participé aux tickets sports, il y a eu également des séjours qui ont été proposés par les éducateurs du foyer :

- 1 séjour ski en février du 06/02 au 13/02/10 à Chabottes (1 adolescente),
- 1 séjour en avril du 03/04 au 10/04/10 en Alsace (5 enfants),
- 1 séjour à Disneyland du 12/04/10 au 13/04/10 (5 enfants). Ce séjour a été proposé et organisé par les trois maîtresses de maison du groupe Jardin, 1 éducatrice jeunes enfants les a accompagnés.

Trois séjours durant l'été ont également été organisés :

- 1 séjour en Ardèche du 08/07/10 au 19/07/10 (2 enfants),
- 1 séjour à Saint de Monts du 26/07/10 au 04/08/10 (3 adolescents),
- 1 séjour en Vendée du 07/08/10 au 14/08/10 (2 enfants).

De plus, chaque enfant ou adolescent a bénéficié d'un séjour en colonie de vacances.

Durant l'année, les enfants et adolescents ont pour certains profité de différentes manifestations sportives, musicales, Roland GARROS, matchs professionnels de basket et de football, concerts...

En juin, une sortie de fin d'année pique nique aux Petites Dalles a eu lieu avec l'ensemble des enfants et adolescents du groupe ainsi que le personnel du jardin.

Trois fratries dont les parents n'ont pas de droits d'hébergements ont bénéficié du service Horizon Famille. Elles rencontraient leurs parents en visites libres ou médiatisées. Cela a permis pour certains d'organiser des repas avec leurs parents.

De plus, cela a contribué pour certaines fratries à voir leur frère et/ou sœur et ainsi maintenir le lien.

Sur les 35 accueils, seulement 5 enfants ou adolescents ont leurs parents qui vivent en couple (2 fratries). La majorité des familles sont désunies ce qui multiplie les entretiens.

Il est à noter que depuis septembre, la majorité des demandes concerne des adolescents déscolarisés avec d'importants problèmes de comportement, parfois confiés en famille d'accueil. Parallèlement, plusieurs demandes pour des accueils de week-ends et vacances scolaires d'adolescents fréquentant des ITEP nous ont été adressés.

Une éducatrice envisage pour la fin de l'année 2011, un séjour en Alsace, à l'occasion du marché de Noël.

Il semble important de souligner que la qualité de l'accueil est souvent à mettre en relation avec la stabilité de l'équipe et son investissement. Par ailleurs, pour mieux répondre à l'accueil d'urgence des mineurs étrangers, il semble nécessaire d'élargir le partenariat même si ces situations sont peu fréquentes.

Benjamin YLMANI



## Maison de la Rivière

11 places

1 Cadre Socio Educatif : BOUTELEUX Xavier

5 postes éducatifs :  
AUZOU Sandy M.E.  
MAMET Vincent E.S.  
ENGUEHARD Eric A.S.E.  
DETOUTEVILLE Adeline E.J.E.  
CHICOT Charline E.S

1 maîtresse de maison : LEMESLE Karine A.E.Q.

# RAPPORT D'ACTIVITES 2010

## Maison Rivière

### Présentation

La maison de la « Rivière » est située au 1 rue de l'Aumône à Fécamp. Cette unité de vie à une capacité d'accueil de 11 enfants. C'est une grande maison accueillante, chaleureuse et conviviale. Située en centre ville, elle possède un jardin.

Elle répond à une mission éducative de moyen et long séjour et vise au développement et à l'éducation des enfants accueillis dans le cadre d'une prise en charge globale.

Au niveau du fonctionnement, mise à part pendant l'été et certains week-ends, la maison de la « Rivière » est restée opérationnelle tous les jours de l'année. La maison possède 2 étages, l'un étant réservé aux garçons et l'autre aux filles.

Pendant l'année 2010, il n'y a pas eu de travaux d'aménagement conséquent. Il est prévu pour l'année 2011 que le second étage soit entièrement rénové, que l'ensemble des visseries soit remplacé et qu'une nouvelle lingerie soit aménagée au rez-de-chaussée.

### L'équipe d'encadrement

La maison de la « Rivière » est gérée par un chef de service. L'équipe éducative est composée de cinq professionnels (2 hommes, 3 femmes), tous diplômés (ASE, EJE, ME) et d'une maîtresse de maison. Il n'y a pas eu de changement conséquent au cours de l'année. En novembre, une éducatrice a bénéficié d'un congé de maternité. Elle a été remplacée par un éducateur non diplômé dans un premier temps puis par une éducatrice diplômée (ES) dans un second temps.

Au cours de l'année 2010, un éducateur a bénéficié d'une formation d'éducateur spécialisé à l'IDS de Canteleu.

Sur ses temps de formation, il a été remplacé par un agent recruté en CAE.

De même, le chef de service a bénéficié d'une formation CAFERUIS à l'IFEN du havre qui prendra fin en février 2011. Afin de valider sa formation, il devra se représenter en février 2012 à l'un des modules qu'il n'a pas obtenu.

Afin de le seconder pendant ses absences, un agent (ASE) a occupé un poste de coordinateur, à hauteur d'un ¼ temps, qu'il a assuré avec tout le sérieux nécessaire.

Une éducatrice (ME) a occupé le poste de « référente famille » afin de répondre aux missions déléguées par le Conseil Général dans le cadre de l'habilitation d'« Accueil Modulaire ». Co-référente des enfants accueillis sur la structure, elle intervient auprès des familles, en soutien aux référents, et plus particulièrement lorsque les situations évoluent en « accueil séquentiel ». Dans ce cas, les parents bénéficient de droits d'hébergement élargis, ce qui induit une présence éducative accrue à leurs domiciles.

Enfin, la structure a accueilli deux stagiaires au cours de l'année. Un stagiaire Moniteur Educateur (IDS) et une stagiaire Educatrice Jeunes Enfants de l'IFEN.

### Les enfants accueillis (Rivière)

Au cours de l'année 2010, la structure a accueilli 18 enfants (10 garçons / 8 filles) âgés de 10 à 17 ans dont 3 fratries de 2 enfants. La moyenne d'âge a été de 13.4 ans (contre 13 l'année précédente).

Concernant les lieux de résidence, 13 enfants étaient originaires de Fécamp, 2 du havre, 1 de Lillebonne, 1 de Colleville et 1 de Saint Jouin de Brunneval.

Sur les 15 familles représentées, il est à noter que 2 parents vivent en couple, 8 sont séparés et que dans 4

situations 1 des parents est décédé (3 pères, 1 mère).

Sur l'ensemble des enfants accueillis, 12 enfants ont bénéficié de mesures de protection judiciaires (OPP) et 6 d'entre eux étaient accueillis dans le cadre d'un accueil provisoire administratif (AP). Au mois de décembre, on notait des prises en charge de 8 OPP contre 3 AP. On note que, si sur les années 2009/2010 on a constaté une augmentation des AP, cela n'est plus le cas à l'heure actuelle. De même que la durée moyenne des AP ne cesse de s'allonger.

Pour les orientations, la structure a accueilli 6 enfants en provenance du « Jardin » et 2 accueils « directs » ont été réalisés. Pour 1 jeune, cela était dû à un manque de place sur la structure d'accueil et pour une jeune fille, c'était dû au fait que son petit frère était accueilli sur la maison.

Au cours de l'année, 2 adolescentes et un adolescent ont intégré la « Maison des Adolescents ». 3 d'entre eux ont bénéficié d'une mesure de « soutien pour un maintien au domicile ». Si deux jeunes ont été pris en charge par le service « Horizon Famille », l'équipe éducative a assuré le suivi d'une jeune jusqu'à sa sortie définitive de l'établissement, faute de place sur le service d'accueil « modulable ». Un jeune a bénéficié d'une orientation en famille d'accueil.

L'effectif des enfants a été variable durant l'année (10 enfants en janvier, 11 en février, 10 en mars, 11 en avril, 10 de mai à septembre, 9 en octobre et novembre et 11 en décembre).

Au niveau de la scolarité, 2 jeunes étaient inscrits au lycée Descartes (Fécamp), 1 au collège Jules FERRY (Fécamp), 3 au collège Georges CUVIER (Fécamp), 3 au collège Paul BERT de Fécamp (dont 2 en SEGPA), 1 à l'ITEP « Les HOGUES » (Saint Léonard), 1 à l'école primaire de Theuville aux Maillots, 1 à l'IMPro (Fécamp), 1 à l'IMP (Fécamp), 1 à l'école François RABELAIS (Fécamp), 2 à l'école du Port (Fécamp) et 1 à l'école Alphonse ALLAIS (Fécamp).

Sur l'année 2010, les jeunes ont été inscrits aux activités suivantes : MJC, Club de la Tour Saint Nicolas, EAJ, Tennis, Badminton, Football, Gymnastique.

Tous les enfants ont bénéficié d'un séjour en colonie de vacances pendant l'été. Certains d'entre eux ont aussi bénéficié des « Tickets sports » et « Tickets Loisirs » proposés par la ville de Fécamp. De même que certains enfants ont bénéficié de séjour de vacances organisés par les éducateurs/rices du Foyer. Ces séjours sont prioritairement réservés aux enfants qui n'ont pas de solution d'hébergement en dehors du foyer.

Xavier BOUTELEUX





## Maison du PARC

11 places

1 Cadre Socio Educatif : Xavier BOUTELEUX

5 postes éducatifs :  
CASTAIGNE Joël M.E.  
DORE Christelle E.J.E.  
LECACHEUR Elise A.S.E.  
RECOUVREUX Pauline E.S.

{  
GEORGES Eric E.M.E (formation M.E)  
CHAPELIERE Fadoua E.S. (mi-temps)

1 maîtresse de maison : VIEVARD Linda A.E.Q.

# **RAPPORT D'ACTIVITES 2010**

## **Maison du Parc**

### **Présentation**

La maison du « Parc » est située au 9 rue Paul Vasselin à Fécamp. Cette unité de vie a une capacité d'accueil de onze enfants.

C'est une grande maison accueillante, chaleureuse et conviviale. Située en centre ville, elle possède un jardin. Elle répond à la même mission (maison d'enfants) que la maison de la « Rivière ».

Au niveau du fonctionnement, la maison du « Parc » est restée opérationnelle tous les jours de l'année. La maison possède deux étages, un pour les garçons et l'autre pour les filles.

La maison étant nouvellement rénovée, il n'y a pas eu de gros travaux réalisés au cours de l'année 2010.

### **L'équipe d'encadrement**

La maison du « Parc » est gérée par un chef de service (le même que la maison de la « Rivière »).

L'équipe éducative est composée de six professionnels (2 hommes et 4 femmes) en grande majorité diplômés (EJE, ME, ASE).

Au cours de l'année 2010, deux éducatrices ont bénéficié d'une formation d'ES (IFEN) dont elles ont obtenu le diplôme au mois de juin. L'une d'elle a quitté l'établissement au mois d'août. Elle a été remplacée par une éducatrice spécialisée. La seconde intervient à mi-temps en remplacement des deux quarts temps détachés de la mission de référent famille (Rivière / Parc).

Au mois de septembre, un éducateur a bénéficié d'une formation de Moniteur Educateur à l'IDS. Il a été remplacé par une éducatrice recrutée en contrat CUI.

Afin de seconder le chef de service pendant ses absences liées à sa formation, une éducatrice (ASE) a occupé un poste de coordinatrice (1/4 temps) qu'elle a assuré avec tout le sérieux nécessaire.

De même, une éducatrice (ASE) assure les missions de « référente famille » dans le même cadre que sa collègue de la maison de la « Rivière ».

Enfin, la structure a accueilli deux stagiaires EJE de l'IFEN du Havre, l'une en stage de découverte et l'autre dans le cadre d'un stage à responsabilité.

### **Les enfants accueillis**

Au cours de l'année 2010, la structure a accueilli 20 enfants (9 filles et 11 garçons) âgés de 6 à 17 ans, dont 3 fratries de 5, 4 et 3 enfants. La moyenne d'âge a été de 11,2 ans (contre 11 l'année dernière).

Concernant les lieux de résidence, 14 enfants étaient originaires de Fécamp, 4 d'Ourville en Caux, 1 du Havre et 1 de Villequier.

Sur les 11 familles représentées, il est à noter que 2 parents vivent en couple, 7 sont séparés et que, dans 3 situations, un des deux parents est décédé (2 pères, 1 mère).

Sur l'ensemble des enfants accueillis, 14 enfants ont bénéficiés d'une mesure de protection judiciaire (OPP) et 6 d'entre eux étaient accueillis dans le cadre un accueil provisoire administratif (AP). Au mois de décembre, on notait des prises en charge de 9 OPP contre 2 AP. On note que, si sur l'année 2009/2010 on a constaté une augmentation des AP, cela n'est plus le cas à l'heure actuelle. De même la durée moyenne des mesures d'accueil provisoire a tendance à s'allonger. Il semble important aussi de noter qu'au cours de l'année, 3 enfants (fratrie) qui bénéficiaient de mesure provisoire (AP) ont vu leur situation évoluer vers un placement judiciaire. Cela s'explique du fait que leurs parents étaient opposés à ce que l'AP soit renouvelé.

Pour les orientations, la structure a accueilli 9 enfants en provenance du « Jardin » et une jeune fille a été accueillie directement faute de place sur la structure d'accueil.

Au cours de l'année, 2 adolescents ont intégré la « Maison des ados » et 6 d'entre eux ont bénéficié d'une mesure de « soutien pour un maintien au domicile ». Ils ont été pris en charge par le service « Horizon Famille ». Une jeune fille a dû réintégrer la structure d'accueil en cours d'année du fait que les relations qu'elle entretenait avec ses petits frères et sœurs (accueillis en cours d'année) étaient trop conflictuelles. De même qu'une jeune fille a été accueillie directement sur la structure faute de place sur le groupe d'accueil. L'effectif des enfants a été variable durant l'année (10 enfants en janvier, 9 en février, 12 de mars à juillet, 8 en août et 11 de septembre à décembre).

Au niveau de la scolarité, 3 jeunes étaient inscrits au collège Paul Bert de Fécamp (dont 1 en SEGPA), 1 à la MFR de Criquetot l'Esneval, 1 au collège André Gide de Goderville, 2 au collège Georges Cuvier de Fécamp, 2 au collège Jules Ferry de Fécamp, 1 à l'IMPro le Val au Clerc de Fécamp, 3 à l'école François Rabelais de Fécamp, 2 à l'école Alphonse Allais de Fécamp, 1 à l'école Jean Macé, Fécamp, 3 à l'école du Port, Fécamp et 1 à l'école Louis Pergaud à Cany Barville en CLIS.

Sur l'année 2010, les jeunes ont été inscrits aux activités suivantes : gym, tir à l'arc, judo, foot (UNSS), Tennis et informatique.

Tous les enfants ont bénéficié d'un séjour en colonie de vacances pendant l'été. Certains d'entre eux ont aussi bénéficié des « Tickets Sports » et « Tickets Loisirs » proposés par la ville de Fécamp. De même que certains enfants ont bénéficié de séjours de vacances organisés par les éducateurs/rices du foyer.

## **Conclusion (commune)**

Les projets et le fonctionnement sont similaires entre la « Maison de la Rivière » et la « Maison du Parc ». Les groupes d'enfants présentaient une grande hétérogénéité. Cela induisait que les prises en charge se devaient d'être personnalisées et que les équipes éducatives devaient s'adapter afin de répondre aux besoins de chaque enfant accueillis et leur apporter une attention particulière afin qu'ils puissent évoluer et se développer au mieux.

Les qualités demandées aux agents intervenants sont une grande motivation, une grande disponibilité, des qualités d'écoute et d'adaptation.

Le fait que 5 agents aient pu bénéficier d'une formation apporte une valeur ajoutée indéniable aux services et ne peut que contribuer à améliorer la qualité du service rendu aux jeunes bénéficiaires comme à leur famille.

Si les années 2008, 2009 et début 2010 ont été marquées par l'application de la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'Enfance et plus particulièrement de la mise en œuvre des Accueils Provisoires, de la Délégation Globale et du projet d'Accueil Modulable, il semble que depuis septembre 2010 la situation a évolué.

On peut constater que le nombre d'accueil provisoire a considérablement baissé en même temps que leur durée augmentait. La disparition progressive des Juges des Enfants annoncée ne semble plus d'actualité. Il apparaît aussi que les situations des enfants seraient de plus en plus dégradées et qu'il faille répondre aux plus urgentes. De même que la situation de certains parents reste très préoccupante, ces derniers étant confrontés à de lourdes problématiques (handicap, troubles psychiatriques, conflits parentaux, alcoolisme). Malheureusement, cela ne laisse pas entrevoir de grandes possibilités de retour en famille à moyen / long terme pour les enfants dont certains semblent devoir bénéficier de placement de longue durée.

Pour 6 d'entre eux, des projets d'orientation en Famille d'Accueil sont envisagés.

Enfin, les 2 structures ont réalisé des accueils directs, ce qui n'est pas leur vocation première.

Il paraît toutefois important de pouvoir maintenir une certaine réactivité afin de répondre au mieux aux besoins des jeunes qui souffrent de situations difficiles.

Xavier BOUTELEUX



## Service pour adolescents et Jeunes Majeurs

### Sajem

11 à 14 places

Maison des ados : 6 places

Studios : 4 / 6 places

Studio ext : 3 places

1 Cadre Socio Educatif

MAGNAN Louis

5 postes éducatifs :

LEROUX Yannick M.E

VASSEUR Mélanie E.S.

RETOU Ludovic A.S.E

LEMARECHAL Caroline E.S

MANSOURI Vincent E.E.S

(BROCA Joël M.E Mise à disposition Astu)



# SAJEM

## RAPPORT D'ACTIVITES 2010

Le SAJEM est habilité pour accueillir 14 adolescents et jeunes majeurs.

En 2010, 22 jeunes sont passés dans le service, la tendance étant plutôt féminine 14 filles pour 8 garçons. La moyenne d'âge se situait entre 16 et 18 ans et 11 jeunes étaient majeurs ou ont atteint la majorité dans l'année.

Les jeunes sont accueillis sur différents sites en fonction de leur âge et de leur niveau d'autonomie.

La maison des ados située rue des murs fontaine à Fécamp accueille 6 à 7 adolescents pour une préparation à l'autonomie. Le régime de fonctionnement est l'internat avec une permanence éducative de 16h à 9h le matin en semaine et une couverture totale sur les week-ends.

Encore cette année beaucoup de jeunes étaient présents lors des week-ends et vacances, les ruptures familiales, sont de plus en plus fréquentes dans la prise en charge des adolescents et pour beaucoup, dès leur arrivée dans le service, un projet d'accueil au-delà de la majorité est envisagé au détriment d'un retour en famille.

La situation géographique de la maison des ados permet à chaque jeune d'utiliser les structures et équipements disponibles sur le plan local et de se déplacer par ses propres moyens. L'accent est mis pour que les jeunes aient accès à la culture et aux loisirs.

Quand les ados ont acquis une certaine maturité et se rapprochent de leur majorité, ils sont orientés vers la structure semi autonome « Les Studios » où la présence éducative est allégée, sachant que la proximité du groupe d'accueil permet d'assurer la sécurité des jeunes en cas d'incident (la nuit par exemple).

La structure semi autonome « les studios » accueille 5 à 6 jeunes adolescents proche de leur majorité ou jeunes majeurs de 18 à 21 ans.

Cette étape transitoire est un tremplin vers une autonomie maximale en appartement. Le fonctionnement s'appuie sur la participation et l'engagement des jeunes, dans l'organisation de leur prise en charge. Un éducateur est présent en soirée de 16h à 21h.

La cohabitation n'est pas facile surtout quand nous avons à faire à des jeunes ayant un lourd passé institutionnel, des histoires personnelles compliquées, voire des cultures différentes. Tout ceci peut générer des conflits et ne doit pas s'inscrire dans la durée pour éviter que les jeunes partent dans de mauvaises conditions, sur un coup de tête.

L'accompagnement doit trouver une continuité vers les appartements extérieurs.

Les appartements : nous louons 3 appartements de type studio/F1. En 2010, nous avions une petite maison où l'on a installé 2 jeunes majeurs en « colocation ». Cette expérience n'a pas été renouvelée car nous avons été confrontés à de nombreuses difficultés liées à la cohabitation.

Les critères de passages en appartement restent à appréhender au cas par cas. Nous devons tenir compte de l'évolution du jeune, de son degré de maturité et d'autonomie pour gérer sur le plan organisationnel et matériel mais aussi sa capacité à affronter la part de solitude qu'implique la mise en appartement ce

qui aujourd'hui est un frein pour les jeunes majeurs qui sont susceptibles de passer en appartement mais qui demandent parfois à rester sur les Studios car ils ne se sentent pas prêts ou se laissent envahir par les copains qui ne manquent pas de ramener des produits (alcool – cannabis) et risquent de mettre en péril le projet du jeune majeur.

C'est ainsi que beaucoup de jeunes font des essais sur les Studios ou appartements avec parfois plusieurs allers retours avant de s'y stabiliser durablement.

Le service a une fonction d'accompagnement à la vie sociale et cet accompagnement s'articule autour de différents domaines

- L'apprentissage à la vie quotidienne (pratiques alimentaires, hygiène, entretien domestique)
- Éducation à la santé (accès aux soins, suivi des traitements, couverture maladie)
- Formation, orientation (recherche d'une filière qualifiante, soutien scolaire, préparation aux examens)
- Insertion sociale et culturelle (accès aux activités de loisirs, de culture, de sport...)
- Accès au droit civique (inscription électorale, journée de préparation à la défense...)
- Accès à l'emploi (techniques de recherche d'emploi ou de stage, présentation de soi, notions de droit du travail, négociations des litiges avec l'employeur etc...)
- Gestion d'un budget, mise en place d'une épargne, accès aux prestations sociales.
- Techniques de recherches d'un logement, état des lieux, relations avec le voisinage.

Le service apporte toutes les informations nécessaires visant à orienter les jeunes vers les dispositifs existants et vers les partenaires locaux afin de trouver une solution avant l'échéance des 21 ans.

La préparation à la sortie est un axe de travail très important du service c'est pourquoi nous avons proposé en 2010, au conseil général, un projet de service spécifique pour les jeunes majeurs de manière à les sortir des effectifs des placements traditionnels du foyer et accueillir les mineurs en attente d'un placement en proposant un accompagnement individuel en appartement extérieur avec une prise en charge allégée et moins coûteuse, mais le projet n'a pas été retenu !

Par rapport à la scolarité nous notons encore cette année que les jeunes restent en filière professionnelle courte de type CAP/BEP dans le bâtiment, la restauration ou l'aide aux personnes. Sur 6 diplômes passés, 5 ont été obtenus.

1 BAC et 4 CAP

3 jeunes étaient en IMPRO

Il a été encore cette année très compliqué de trouver des formations, surtout pour les jeunes filles qui ont un petit niveau scolaire et qui veulent s'engager dans des formations qui leur plaisent mais ne débouchent pas forcément sur un emploi.

L'équipe est composée de trois éducateurs(trices) spécialisé(e)s dont une diplômée en juin, 1 moniteur éducateur, 1 élève éducateur qui devrait partir en formation en septembre 2011 et un autre moniteur éducateur mis à disposition de l'ASTU.

Nous avons accueilli 2 stagiaires en 2010, une monitrice éducatrice qui a obtenu son diplôme en juin et une éducatrice arrivée en septembre en première année de formation d'éducatrice spécialisée.

Les orientations du service pour 2011 sont encore :

- la construction d'une maison neuve pour remplacer la maison des ados et permettre aux jeunes d'avoir leur chambre individuelle, le projet a été soumis aux financeurs qui demandent à ce que nous accueillons 10 jeunes au lieu de 6 dans la maison, ce qui nous paraît aller à l'encontre du projet de service qui est fait pour améliorer la qualité de la prise en charge avec un fonctionnement adapté à un petit nombre justement pour sortir de la prise en charge collective et individualiser la relation.

- En ce qui concerne les jeunes majeurs le projet d'extension du service est toujours d'actualité même si les jeunes que nous accueillons cette année ne sont pas nombreux a pouvoir accéder à un appartement compte tenu de leur difficultés importantes et des problèmes psychologiques avec lesquels l'équipe doit travailler et trouver des solutions adaptées.

Louis MAGNAN





## HORIZON FAMILLE

12 places en suivi au maintien ou retour à domicile  
6 places accueil séquentiel réparties sur les unités de vie  
2 places de repli

1 Cadre Socio Educatif à mi-temps : Véronique HERVIEUX

3 postes éducatifs :

- QUESNOT Virginie (A.S.E)
- LEMETAYER Denis (A.S.E)
- BOULEUX Viviane (C.E.S.F)

4 référents famille sur chacune des autres équipes du FSM :

- MULLER Nathalie (Jardin)
- VASSEUR Mélanie (Sajem)
- AUZOU Sandy (Rivière)
- LECACHEUR Elise (Parc)

1 Psychologue (1/3 yemps) : DANIEL Céline

1 maîtresse de maison : LAPPEL Christelle A.E.Q

## **RAPPORT D'ACTIVITES 2010**

### **Horizon Famille**

Le service Horizon Famille est un service transversal de soutien à la parentalité, créé en 2007. Il est habilité pour 18 places d'accueil modulable, 12 réservées au soutien pour le maintien à domicile et 6 places de placement séquentiel.

Le placement modulable a pour vocation d'apporter aux parents un soutien et un accompagnement éducatif soutenu dans la prise en charge de leur(s) enfant(s). Il regroupe deux types de mesures :

→ Le soutien pour le maintien à domicile :

L'enfant est confié à l'Aide Sociale à l'Enfance et le(s) parent(s) a (ont) un droit d'hébergement permanent. Cette modalité de placement peut être une mesure initiale ou finale (dans ce cas précis, l'enfant a connu une prise en charge collective en établissement).

L'équipe organise des rencontres avec la famille, à domicile ou au service, minimum trois fois par semaine et intervient sur des points définis au préalable et déclinés en objectifs divers et variés.

L'année 2010 est le premier exercice complet concernant les suivis de mesure de soutien pour le maintien à domicile.

28 enfants / adolescents ont bénéficié de cette mesure durant l'année 2010, répartis comme suit :

- 10 filles – 17 garçons, (un adolescent est parti à domicile et revenu dans l'année),
- 2 AP – 26 OPP,
- 7 dans le cadre de primo mesure
  - deux ayant évolué vers un placement classique,
- 3) 21 dans le cadre de mesure finale,
  - 3 provenant d'un autre établissement,
  - 1 ayant évolué vers un placement classique à nouveau,
  - 4 provenant d'assistants familiaux,
  - 14 orientés en interne pour valider le retour en famille :
    - 8 de la Maison du Parc,
    - 4 de la Maison Rivière,
    - 1 du SAJEM,
    - 1 du Jardin.

Au niveau de leur scolarité, ils étaient inscrits dans les établissements suivants : 2 en maternelles, 9 en primaire (dont 1 en CLISS), 11 en collège (dont 1 en MFR), 2 au lycée, 2 en établissements spécialisés (ITEP et IMPro), 1 en apprentissage dans le domaine de la couverture, 1 était sans scolarité au début de son placement.

Ces enfants étaient pour la plupart originaires de Fécamp (20) sinon des cantons proches (4 du secteur de Cany, 3 d'Ourville en Caux et 1 de Bolbec).

Aucun lit de repli n'a été mobilisé durant l'année 2010, non pas en raison de l'absence de crise ou de conflit mais par la mobilisation de personnes ressources au sein de la famille élargie.

→ Le placement séquentiel :

L'enfant alterne entre l'établissement et le domicile de ses parents selon une proportion définie par le Juge ou l'Inspecteur chargé de la Protection de l'Enfance. Des interventions éducatives à domicile ont lieu à minima une fois par semaine.

Durant l'année 2010, cette mesure a été utilisée afin de vérifier la faisabilité d'un retour en famille, notamment la mobilisation parentale, pour 10 enfants / adolescents :

- 33. 6 au sein de la Maison de Parc,
- 34. 2 au sein de la Maison Rivière,
- 35. 1 au sein de la Maison de Adolescents,
- 36. 1 au sein du groupe Jardin.

Ces mesures étaient par conséquent très courtes et ont toutes évoluées vers une mesure de soutien pour le maintien à domicile.

Une pré-adolescente a été accueillie sur le groupe Jardin directement sous cette modalité de placement.

L'équipe a subi quelques modifications durant l'année. Au niveau des permanents (au nombre de trois), une conseillère en Économie Sociale et Familiale (CESF) a été recrutée en août afin de remplacer la monitrice-éducatrice du service (départ du Foyer Saint Michel avec changement de région en lien avec un projet personnel).

En septembre, un changement de référent famille s'est opéré au sein de l'équipe du SAJEM ainsi qu'un relais dans l'équipe de la Maison Rivière en décembre (arrêt maladie lié à une grossesse). Un relais s'est également organisé au niveau des psychologues (en lien avec des congés de maternité) dont les bureaux sont depuis septembre exclusivement sur ce site.

L'équipe bénéficie d'un espace de réflexion / analyse autour des situations avec une thérapeute familiale, environ une fois par mois. Cette séance est très appréciée.

Le service est attaché à travailler avec les partenaires locaux afin de remplir la mission d'orientation des familles et d'avoir une vision globale de la situation d'un enfant. Le groupe de travail dont nous faisons partie (avec les autres services habilités par le département) s'est réuni régulièrement afin de rendre compte des observations perçues et des difficultés rencontrées dans le but d'affiner et d'harmoniser les pratiques, la finalité étant l'élaboration d'un référentiel concernant les modalités d'accueil modulable. Il est important de rappeler que nous en sommes toujours à un stade expérimental.

Une autre mission du service est de proposer un espace de rencontre parent(s)-enfant(s) différent du lieu de vie des enfants. Plusieurs modalités de rencontre existent et peuvent évoluer:

- la visite médiatisée avec présence éducative, préconisée par le Juge ou l'ICPE :

23 enfants / adolescents ont rencontrés leurs parents dans ce cadre dont 13 voyaient leurs deux parents séparément.

17 jeunes ont partagé du temps avec tout ou partie de leur fratrie avec présence éducative, les frères et sœurs n'étant pas forcément accueillis au Foyer Saint Michel.

- la visite libre soit préconisée par le juge ou l'ICPE pour la neutralité du lieu, soit l'absence de logement du parent ou la distance de sa résidence:

12 enfants ont rencontrés leur(s) parent(s) dans ce cadre dont 5 voyaient père et mère séparément.

Le support d'un repas (avec ou sans présence éducative) peut être proposé par le service :

12 jeunes ont pu prendre un (ou plusieurs) repas dont :

8 avec un parent,

4 avec tout ou partie de la fratrie.

Un autre support utilisé par les équipes éducatives au sein du service, est l'aide aux devoirs et/ou le goûter,

8 enfants furent concernés.

C'est en tout 41 enfants-adolescents de tous services (Jardin-SAJEM-Rivière-Parc) qui sont passés par le service Horizon Famille.

Les entretiens familiaux de nombreux parents se déroulent au sein du bâtiment.

L'activité du service s'est stabilisée durant cette année 2010.

Des perspectives de travail pour 2011 peuvent d'ores et déjà s'entrevoir comme « l'installation » de la CESF qui nécessite encore une articulation fine au sein de l'équipe éducative afin d'éclairer et définir les missions de chacun. De même, l'articulation entre référent-famille / référent-enfant / permanent d'Horizon famille a besoin d'être affinée notamment sur le placement séquentiel.

V.HERVIEUX

## PSYCHOLOGUES

### RAPPORT D'ACTIVITES 2010

Deux psychologues sont présentes au sein du Foyer Saint Michel :

- Une psychologue à temps plein (Melle DANIEL) présente sur les groupes « Maison du Parc », Rivière, SAJEM et Horizon Famille.
- Une psychologue à tiers temps (Melle ARNOLD) présente sur le groupe d'accueil.

En 2010, suite à l'absence temporaire d'une psychologue, la répartition des interventions a été modifiée.

- De janvier à septembre 2010 : 1 psychologue présente sur l'ensemble de la structure,
- De septembre à novembre 2010 : 1 psychologue à temps plein présente sur les groupes Jardin, Rivière, SAJEM, Horizon Famille et 1 psychologue à tiers temps présente sur la « Maison du Parc »,
- Depuis novembre 2010 : 1 psychologue à 80% sur les groupes : Jardin, Rivière, SAJEM et 1 psychologue à 50% présente sur Horizon Famille et la « Maison du Parc ».

L'intervention du psychologue au sein du Foyer Saint Michel se décline autour de 6 axes principaux :

- 1) Entretiens clinique auprès des enfants, adolescents et jeunes majeurs,
- 2) Entretiens cliniques auprès des fratries,
- 3) Travail institutionnel,
- 4) Rédaction de comptes rendus psychologiques,
- 5) Travail et échanges avec les partenaires extérieurs,
- 6) Travail de formation et de supervision,
- 7) Projets.

#### **1) Entretiens cliniques avec les enfants, adolescents et jeunes majeurs accueillis au Foyer Saint Michel**

A chaque réunion de pré-admission, la psychologue présente, propose au jeune un entretien psychologique à une date arrêtée par la psychologue avec l'accord du jeune. Ce rendez-vous a lieu environ deux à trois semaines après l'arrivée du jeune dans la structure, lui laissant ainsi le temps de s'acclimater à ce nouvel environnement. L'objectif de cet entretien préliminaire est tout d'abord de se présenter mutuellement, présenter la fonction du psychologue au sein du foyer et d'autre part savoir si le jeune bénéficie ou a bénéficié dans le passé d'un suivi thérapeutique. Ce premier échange permet au psychologue de connaître les intentions du jeune sur le désir ou non de bénéficier d'un suivi psychologique.

Les objectifs du suivi psychologique auprès du jeune au Foyer Saint Michel sont :

- Travailler sur la séparation conséquente au placement,
- Travailler si cela est possible sur le lien enfant/fratrie,
- Repérer d'éventuels troubles pathologiques,
- Travailler en relais vers une psychothérapie extérieure.

Les principales problématiques rencontrées sont :

- Les problématiques du lien (problématique abandonnique, problématique incestuelle...),

- les carences (affectives, éducatives),
- les maltraitances (physiques et/ou psychologiques),
- les abus,
- L'inceste
- etc....

S'il est observé chez le jeune une problématique en lien avec des troubles pathologiques plus ancrés, il est travaillé avec lui la possibilité de mener une thérapie plus approfondie auprès d'un thérapeute extérieur (psychiatre ou psychologue).

Au cours de l'année 2010, 88 enfants ont été accueillis au Foyer Saint Michel.

- 52 bénéficient ou ont bénéficié d'un suivi thérapeutique (59%),
- 40 ont été ou sont suivis au Foyer Saint Michel (45%),
- 13 ont un suivi auprès d'un psychiatre (dont 10 ont un suivi en « binôme » avec un suivi psychologique).

La fréquence des suivis varie en fonction des besoins de l'enfant :

- 8 suivis sont hebdomadaires (20%),
- 21 suivis sont bimensuels (53%),
- 5 suivis sont mensuels (12%),
- 6 suivis sont ponctuels (15%).

Il est à noter que les suivis ponctuels concernent en majorité des adolescents. Un suivi régulier est souvent rejeté par ces derniers qui s'impliquent davantage dans les entretiens quand ceux-ci ne s'inscrivent pas dans le temps.

Ceci leur apporte un sentiment de contrôle dans la relation thérapeutique, ce qui les sécurise.

## **2) Les entretiens cliniques avec les fratries**

Le premier contact se fait principalement lors de la visite de pré-admission où sont présents la fratrie, le cadre de service, l'équipe éducative et la psychologue. Lors de cette réunion, il est proposé aux parents ou représentants légaux de rencontrer la psychologue.

Les objectifs de ces entretiens :

Il s'agit, comme pour les enfants, de travailler principalement sur le vécu du placement et ce qui a conduit à cette décision de placement. Le ressenti des parents est à ce moment souvent douloureux : sentiment d'avoir échoué, d'être incompetent, de perdre sa place de parent. Sentiments de colère, d'injustice et de révolte « on m'a pris mes enfants ». Épuisement moral et physique. Ces divers ressentis rendent le premier entretien difficile et souvent appréhendé négativement par les membres de la fratrie : certains craignent d'être jugés d'autres épuisés et lassés par une histoire et un suivi éducatif long ne souhaitent plus s'impliquer dans de nouveaux entretiens.

Une fois l'échange possible, il est proposé à chaque membre de la fratrie (principalement les parents) des rencontres plus ou moins régulières en fonction de l'évolution de la situation et des demandes familiales.

Des entretiens en présence du jeune et de la fratrie peuvent également être menés en fonction des demandes de chacun.

En 2010, 21 fratries ont été rencontrées, 5 ont été rencontrées régulièrement (entretiens toutes les 4 à 6 semaines), 21 ont été rencontrées ponctuellement (minimum 2 entretiens).

### **3) Travail institutionnel**

Il se décline en 5 temps principaux :

- Participation aux réunions d'équipe :

L'objectif étant d'apporter des éléments cliniques aux diverses réflexions et échanges portant sur la prise en charge globale de l'enfant.

- Participation aux synthèses :

Environ 1 fois tous les 6 mois le cadre du service concerné, l'éducateur référent, le psychologue et les intervenants extérieurs échangent et font le point sur la situation du jeune et son évolution.

- Participation aux entretiens de pré-admission :

Il s'agit ici du premier « contact » pris avec le jeune et les membres de la fratrie (si ceux-ci sont présents). Le psychologue ici se présente et observe les interactions intrafamiliales, prend connaissance de certains événements liés à l'anamnèse de l'enfant et sur l'origine du placement.

- Participation aux commissions d'orientation :

Échange avec les éducateurs et cadres de service sur les orientations pouvant être effectuées en interne.

- Participation aux réunions de direction :

Participer à la réflexion concernant la vie institutionnelle.

### **4) Rédaction des comptes-rendus psychologiques**

A chaque synthèse le psychologue rend un écrit concernant le jeune en question. L'objectif étant de faire un point sur les observations cliniques menées lors des entretiens en veillant à ne pas trahir la confidentialité.

Ces écrits sont consultables uniquement par la direction.

### **5) Travail et échanges avec les partenaires extérieurs**

Les jeunes présents au Foyer Saint Michel peuvent bénéficier d'un suivi thérapeutique sur l'extérieur, soit

- parce que le jeune avait déjà entamé un suivi avant son intégration au Foyer Saint Michel,
- parce qu'il ne souhaite pas être suivi au sein du foyer,
- parce que la pathologie nécessite un suivi plus approfondi et régulier.

Les jeunes sont alors orientés vers le Centre Médico Psychologique, vers une psychologue libérale ou vers une arthérapeute.

En fonction des besoins et des troubles du jeune celui-ci peut être orienté vers un médecin psychiatre.

Des échanges réguliers ont lieu entre ces divers thérapeutes et les psychologues du Foyer Saint Michel afin d'apporter à l'enfant une prise en charge la plus adaptée possible. Les psychologues font lien également entre des partenaires extérieurs et les équipes éducatives.

Ainsi, au cours de l'année 2010 sont intervenus :

- Le CRIAVS (Centre Ressources pour les Intervenants auprès des Acteurs de Violences Sexuelles),
- Une sage-femme du planning familial,
- Des psychologues et psychiatres libéraux ou évoluant en milieu hospitaliers présents lors de réunions d'équipe afin d'apporter un échange sur la problématique du jeune concerné.

#### **6) Travail de formation**

- Supervision de pratique (individuelle) 1 fois par mois,
- Formation approfondie aux pathologies psychiatriques de l'enfant et de son entourage, Saint Etienne du Rouvray.

#### **7) Projets**

Les deux psychologues réfléchissent actuellement à ajouter aux missions la passation de tests psychologiques. En effet, certains enfants scolarisés en privé, ne peuvent bénéficier d'une évaluation de leur efficacité intellectuelle puisqu'il n'y a pas de psychologue dans les écoles. En public, la saturation des CIO et le surcroît de travail des COPS y amènent à différer de plusieurs mois ces partenariats ; or, les éléments apportés par les résultats à ce type de test peuvent être utiles dans le suivi psychologique et apporter un éclairage utile aux prises en charge.

Élise ARNOLD

Céline DANIEL



## LISTE DU PERSONNEL EDUCATIF AU 31 DECEMBRE 2010

AUZOU	Sandy	Monitrice Educatrice
BALIER	Valérie	Monitrice Educatrice
BAUR	Arthur	Assistant Socio-éducatif
BOULEUX	Viviane	Monitrice Educatrice
BOUTELEUX	Xavier	Assistant Socio-éducatif
BRIARD	Laure	Aide éducatrice C.U.I
BROCA	Joël	Moniteur Educateur
CASTAIGNE	Joël	Moniteur Educateur
CHAPELIERE	Fadoua	Assistant Socio-éducatif
CHERON	Yvan	Elève Educateur Spécialisé
CHICOT	Charline	Assistant Socio-éducatif
DETOUTEVILLE	Adeline	Educatrice de J. Enfants
DORE	Christelle	Educatrice de J. Enfants
DUHAYON	Blandine	Assistant Socio-éducatif
DUPUIS	Nicolas	Elève Moniteur Educateur
ENGUEHARD	Eric	Assistant Socio-éducatif
GEORGES	Eric	Elève Moniteur Educateur
GRESSENT	Grégory	Elève Moniteur Educateur
HERVIEUX	Véronique	Cadre Socio-éducatif
LALIMAN	Valérie	Monitrice Educatrice
LECACHEUR	Elise	Assistant Socio-éducatif
LEMARECHAL	Caroline	Assistant Socio-éducatif
LEMETAYER	Denis	Assistant Socio-éducatif
LEROUX	Yannick	Moniteur Educateur
MAGNAN	Louis	Cadre Socio-éducatif
MAMET	Vincent	Moniteur Educateur
MANSOURI	Vincent	Elève Moniteur Educateur
MEROLA	Laëtitia	Aide éducatrice C.U.I
MULLER	Nathalie	Assistant Socio-éducatif
QUESNOT	Virginie	Assistant Socio-éducatif
RECOUVREUX	Pauline	Assistant Socio-éducatif
RETOUT	Ludovic	Assistant Socio-éducatif
VASSEUR	Mélanie	Assistant Socio-éducatif
YLMANI	Benjamin	Assistant Socio-éducatif

**MOYENNE D'AGE**

**35 ANS**

## LISTE DU PERSONNEL SERVICE GENERAUX 2010

BLUET	Marie Noëlle	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe
COLINET	Pierre	Factotum CUI
DECAUX	José	Agent d'Entretien Qualifié
DECHAMPS	Marie Laure	Agent d'Entretien Qualifié
DELALANDRE	Corinne	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe
DELAUNAY	Florence	Agent de service C.A.E
DESCHAMPS	Katia	Agent de service C.A.E
DUCHESNE	Angélique	Agent de service C.A.E
FAUQUET	Stéphanie	Secrétariat C.A.E
FAUVEL	Yannick	Maître Ouvrier
FONTAINE	Bertrand	Agent d'Entretien Qualifié
GARNIER	Guylaine	Agent de service C.A.E
LAPPEL	Christelle	Agent d'Entretien Qualifié
LEMESLE	Fabrice	Agent d'Entretien Qualifié
LEMESLE	Karine	Agent d'Entretien Qualifié
MALANDAIN	Régine	Adjoint des Cadres
PEPINO	Franck	Agent de Maitrise
TASSERIE	Véronique	Agent d'Entretien Qualifié
TROCQUET	Jocelyne	Agent de service C.A.E
VIEVARD	Linda	Agent d'Entretien Qualifié

**MOYENNE D'AGE**

**42 ANS**

***INSTANCES***

## C.A. (Conseil d'Administration)

Il s'est réuni 9 fois les 25 janvier, 22 Février, 31 mars, 30 Avril, 25 Mai, 2 Juillet, 10 Septembre, 22 octobre et 9 Décembre 2010.

Il est composé de 15 Administrateurs :

- Monsieur Patrick JEANNE, Président Ordonnateur

en qualité de représentants élus du Conseil Municipal :

- Madame Estelle GRELIER, Vice présidente 1<sup>er</sup> Ordonnateur délégué

- Monsieur Serge RICARDEAU, représentant des Associations de Retraités

-Monsieur Philippe LEMONNIER

- Madame Antoinette BECQ, représentant U.D.A.F (Union Départementale des Associations Familiales)

- Madame Bénédicte MARTIN

- Monsieur Michel LEDUN

- Madame Muriel ROBINE

- Madame Corinne FLEURY

- Monsieur Jean VITTRANT

- Madame Vanessa TOURBATEZ

- Madame Marie Agnès POUSSIER WINSBACK

- Madame Gisèle PRETERRE
- Monsieur Thierry VIGNAC, représentant des Associations de Lutte contre  
l'exclusion
- un poste vacant

## Composition des Instances

### C.A.P.L (Commission Administrative Paritaire Locale)

Elle s'est réunie 2 fois les 25 février et 8 juin 2010.

Elle est composée de :

2 administrateurs :

- Madame Bénédicte MARTIN,
- Madame Gisèle PRETERRE,

6 Membres élus :

- |                                     |           |
|-------------------------------------|-----------|
| - Monsieur LEMETAYER ASE            | Titulaire |
| - Monsieur ENGUEHARD ASE            | Titulaire |
| - Monsieur BOUTELEUX ASE            | Suppléant |
| - Monsieur YLMANI ASE               | Suppléant |
| - Monsieur PEPINO Agent de Maîtrise | Titulaire |
| - Madame TASSERIE AEQ               | Suppléant |

### C.A.P.D (Commission Administrative Paritaire Départementale)

Elle s'est réunie le 21 Octobre 2010 au Centre Hospitalier du Rouvray pour les Cadres Socio-éducatifs et l'administration.

## C.T.E (Comité Technique d'Etablissement)

Il s'est réuni 3 fois les 5 février, 4 juin et 2 décembre 2010.

Il est composé de 6 membres élus :

- Monsieur LEMETAYER ASETitulaire
- Monsieur YLMANI ASE Suppléant
- Monsieur PEPINO Agent de Maîtrise Titulaire
- Madame LEMESLE AEQ Titulaire
- Madame TASSERIE AEQ Suppléant
- Monsieur LEMESLE AEQ Suppléant

et du Directeur

- Monsieur HACHE Jean Marc

## C.H.S.C.T (Comité d'Hygiène de Sécurité et Conditions de travail)

Il s'est réuni 3 fois les 1er mars, 1er juin et 30 novembre 2010.

Il est composé de :

- Madame RAVELEAU Médecin du travail
- Monsieur HACHE Directeur

ainsi que tous les élus aux C.A.P et C.T.E et toute personne intéressée aux travaux.

# A.N.F.H (Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier)

L'établissement est adhérent à l'A.N.F.H, laquelle articule et gère le plan de formation des personnels.

Vous trouverez en annexe le bilan social 2010.

## **ACTIVITE EN CHIFFRES ET COMMENTAIRES**

Le budget prévisionnel 2010 avait été établi sur la base d'une activité annuelle de 20 112 journées, en raison de la décision de délégation globale qui prévoit que les enfants à l'extérieur de l'institution (famille – vacances – scolarité interne...) soient toujours sous la responsabilité de l'établissement et donc comptés présents.

21 147 journées ont été réalisées durant l'année écoulée (soit 1 035 journées en plus par rapport aux prévisions).

2007		2008		2009		2010	
BP	CA	BP	CA	BP	CA	BP	CA
15667	17103	16118	17125	19466	20503	20112	20147

2007	2008	2009	2010
------	------	------	------



Journées	%	Journées	%	Journées	%	Journées	%
+ 1 436	+ 9,17%	+ 1 007	+ 6,24%	+ 1037	+ 5,33%	1035	+ 5,15%

L'année 2010 a vu l'organisation de 6 séjours de vacances pour les enfants. Il faut souligner la disponibilité et la motivation des éducateurs qui acceptent de monter ce type de projet.

- du 6 Février au 13 février, 7 enfants et 2 adultes  
 au Centre de vacances « le Mélézin » - 05260 CHABOTTES

- du 3 Avril au 10 avril, 7 enfants et 2 adultes  
 au Foyer départemental de l'enfance – 67100 STRASBOURG

- du 12 Avril au 13 avril, 8 enfants et 4 adultes  
à Disneyland Resort Paris – 77777 MARNE LA VALLEE

- du 8 juillet au 19 juillet, 7 enfants et 2 adultes  
au camping « Bois Simonet » – 07260 JOYEUSE

- du 25 juillet au 4 Aout, 7 enfants et 2 adultes  
au camping « La Davière plage» - 85160 ST JEAN DE MONTS

- du 7 août au 14 août, 7 enfants et 2 adultes  
au camping « Orée de l'océan » 85220 LANDEVIEILLE

	J 31	F 28	M 31	A 30	M 31	J 30	J 31	A 31	S 30	O 31	N 30	D 31	TOTAL OU MOYENNE
Nombre journées	1824	1633	1938	1940	1911	1803	1767	1688	1678	1695	1601	1669	21147
Effectif	58	57	64	63	61	59	57	55	54	54	53	56	58
Admission	2	2	7	2	0	0	3	3	2	1	1	6	29
Sortie	3	3	0	3	2	2	5	5	3	1	2	3	32

## APPROCHE DESCRIPTIVE DE LA POPULATION ACCUEILLIE

59 enfants présents au 01/01/10 + 13 admissions filles + 16 admissions garçons sur l'année 2010.

Ce sont 88 enfants qui ont fréquenté l'établissement sur l'année 2010, soit 9 de plus qu'en 2009.

### 1) Répartition par sexe

39 filles et 49 garçons ont été accueillis en 2010, ce qui donne un pourcentage de :

- 56,00 % population masculine

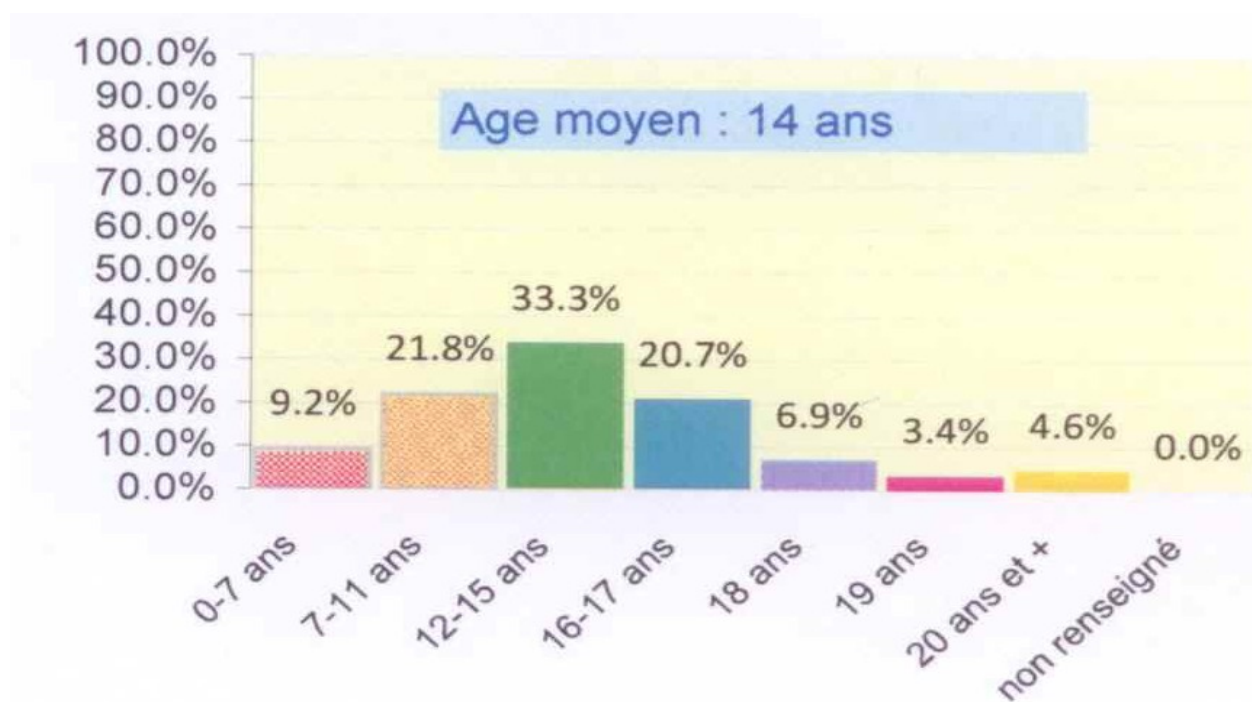
- 44,00 % population féminine

Augmentation sensible de la répartition garçons/filles, en faveur des garçons.

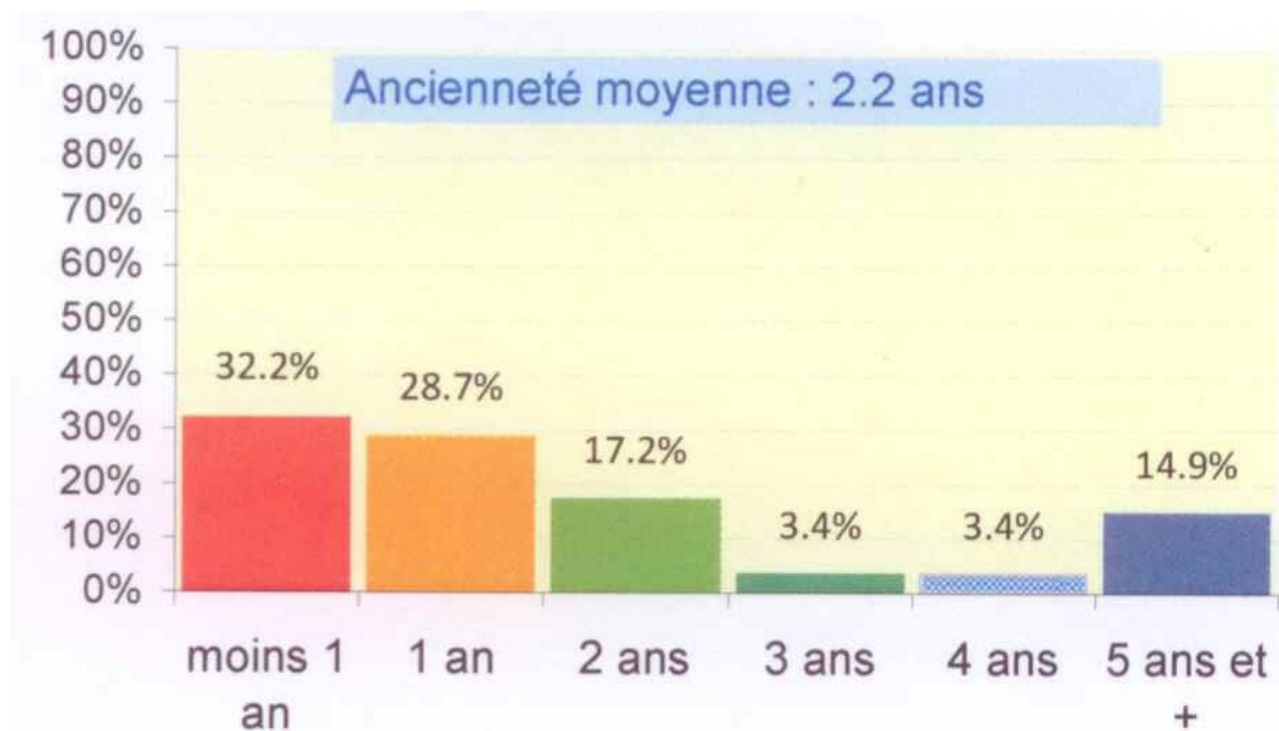
## 1) Répartition par âge

	Nombre de jeunes	G	F
- 6 ans	1	1	
6 à 10 ans	19	11	8
11 à 14 ans	26	17	9
15 à 17 ans	30	16	14
18 ans et +	12	4	8
	<b>88</b>	<b>49</b>	<b>39</b>

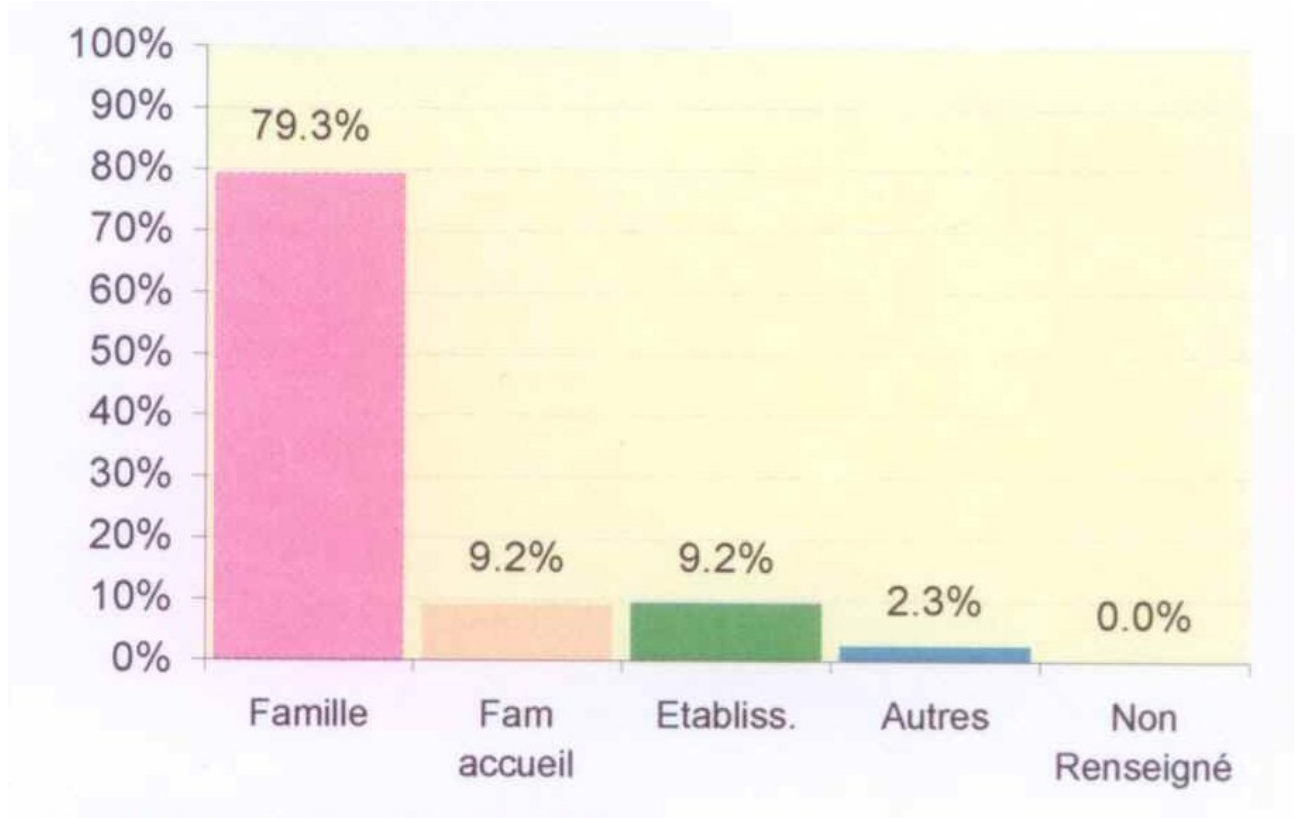
## REPARTITION PAR CLASSE D'AGE



## ANCIENNETE DANS L'ETABLISSEMENT



## SITUATION AVANT PLACEMENT



## **RECAPITULATIF DES SITUATIONS DE SORTIE EN 2010**

<u>Sexe</u>	<u>Age</u>	<u>Durée placement</u>	<u>Orientation</u>
G	14	6 mois 1 jour	Retour famille

F	16	4 mois 25 jours	Autre Etablissement
G	10	4 ans 7 mois 25 jours	Retour famille
G	20	3 ans 3 mois 20 jours	Autonome
G	6	4 mois 19 jours	Retour famille
G	15	4 mois 27 jours	Retour famille
G	15	5 ans 6 mois 21 jours	Retour famille
G	14	5 ans 6 mois 17 jours	Assistante familiales
F	19	10 ans 3 mois 13 jours	Autonome
G	11	8 mois 27 jours	Retour famille
F	12	8 mois 27 jours	Retour famille
G	10	1 an 7 mois 11 jours	Retour famille
G	19	1 an 9 mois 1 jour	Autonome
F	20	5 ans 3 mois 14 jours	Autonome
F	6	1 an 2 mois 16 jours	Retour famille
G	5	1 an 1 mois 13 jours	Assistante familiales
G	6	1 an 1 mois 13 jours	Assistante familiales
F	17	1 an 1 mois 7 jours	Autre Etablissement
F	12	14 jours	Retour famille
F	10	4 ans 6 mois 10 jours	Retour famille

G	16	4 ans 6 mois 10 jours	Retour famille
G	19	2 ans 7 mois 26 jours	Etablissement
adolescents			
G	15	1 an 6 mois 15 jours	Retour famille
F	18	1 an 3 mois 13 jours	Autonome
F	21	1 an 9 mois 11 jours	Etablissement
médical			
G	17	8 mois 25 jours	Retour famille
G	7	1 an 10 mois 13 jours	Retour famille
F	18	2 an 1 mois 16 jours	Autre
établissement			
F	11	1 an 7 mois 7 jours	Retour famille
G	17	3 ans 5 mois 22 jours	Retour famille
G	14	8 jours	Inconnue
F	16	3 mois 25 jours	Retour famille

Sur le 32 enfants qui ont quitté l'établissement en 2010 :

18 sont retournés en famille

5 ont été orientés sur un autre établissement

3 ont été orientés en Famille d'Accueil

5 jeunes majeurs ont pris leur autonomie

1 mineur étranger isolé est reparti vers une destination inconnue



# CONCLUSION

- L'établissement continue de fonctionner avec une activité pleine.
- Plusieurs projets articulés les uns aux autres et centrés sur la prise en charge des enfants et l'accompagnement des familles nous permettent d'envisager que cette activité continuera de nous occuper encore fortement en 2011.
- La formation des personnels, l'organisation du travail, l'amélioration des conditions d'accueil des enfants, le développement du partenariat et du travail en réseau sont autant de pistes de réflexion qui viennent en permanence alimenter le projet d'établissement .
- Il nous faut en permanence rester vigilants à ce que l'institution inscrive ses modalités de fonctionnement dans la réalité du terrain et des besoins des professionnels qui nous sollicitent et des situations qui nous sont proposées.
- C'est cette équation qu'il faut résoudre au quotidien si l'on veut remplir au mieux les missions qui nous sont confiées.
- Bon courage à toutes les équipes, aux administrateurs, aux partenaires et aux tutelles qui participent activement à notre vie institutionnelle.

J.M. HACHE